



Le viol d'une femme dans la rue en procès à huis clos

Moins de deux ans après le viol d'une femme en pleine rue, sur l'île de Nantes, le procès de deux hommes s'ouvrira, ce mardi, devant la cour d'assises des mineurs de Loire-Atlantique.

En 2022, cette affaire, inscrite dans une série de faits de violences sans aucun lien entre eux, avait accaparé l'espace médiatique et politique national, pendant des jours. La séquence avait même fait réagir Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur.

Vingt mois se sont écoulés. Le viol d'une femme dans une rue de Nantes encore endormie sera examiné, à partir de ce mardi, devant la cour d'assises des mineurs de Loire-Atlantique. À huis clos, donc. Car l'un des deux accusés avait 17 ans. Aujourd'hui deux ans de plus, lui et un autre homme de 29 ans vont faire face aux jurés jusqu'à vendredi. Ils sont accusés d'avoir imposé, le 24 septembre 2022, des attouchements sexuels et une pénétration digitale anale (un viol), des actes aggravés par les circonstances de l'état d'ivresse et de la réunion.

« Tu ferais ça à ta sœur ? »

Ce samedi-là, vers 5 h 30, la victime de 40 ans vient de quitter son appartement pour retourner chez une amie, où elle a passé la soirée. Elle marche en direction de la grue jaune, sur l'île de Nantes, lorsqu'elle croise deux hommes à qui elle demande du feu, à hauteur du 18, mail des Chantiers. Ils n'en ont pas, mais ils veulent une cigarette. Elle refuse, reprend son chemin pour quelques pas seulement. Elle est alors agrippée, sent un coup derrière sa nuque. Elle a beau tenter de se défendre, un coup de genou la fait chuter dans l'herbe, en bas d'un immeuble.

À partir de là, les bras maintenus

vers le haut du corps, frappée au visage, elle saisit la nature de l'agression. « **Tu ferais ça à ta sœur, tu te rends compte ?** », lance-t-elle, dans une tentative de dissuasion vaine. Une casquette blanche vissée sur la tête de l'un d'eux, les agresseurs fortement alcoolisés, peut-être sous l'effet de stupéfiants, l'entendent-ils ?

Son pantalon baissé, son boxer et son soutien-gorge arrachés, la quadragénaire craint pour sa vie, mais appelle à l'aide et serre fort les jambes. Un geste de protection. Comme un instinct de survie. La Nantaise est violée. Lorsqu'elle parvient à se relever, elle est rattrapée et à nouveau frappée. Des témoins, qui habitent l'immeuble, ont déjà alerté la police. Trois passants feront finalement fuir les agresseurs, réveillant au passage un ami, qui cuvait sur un banc.

Les vapeurs de l'alcool envolées, les souvenirs épars, les deux hommes mis en cause ont « **plus ou moins** » contesté les faits auxquels ils se sont retrouvés confrontés. Mais, outre l'exploitation de vidéos extraites du Centre de surveillance urbain, leurs traces ADN sont détectées jusque sur les sous-vêtements de la victime. Aurélien Ferrand assure la défense du plus âgé. « **Cela représente un choc d'assumer, de se regarder en face, se confronter à la réalité d'un dossier** », insiste l'avocat.

« Elle est toujours très impactée »

Les deux hommes ont un parcours migratoire douloureux et violent depuis le Soudan, leur pays d'origine, toujours en guerre. Le plus jeune, qui



L'avocat, Aurélien Ferrand, défendra l'un des deux accusés, âgé de 29 ans.

PHOTO : OUEST-FRANCE



L'avocate, Anne Bouillon, défend les intérêts de la victime.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

sera défendu par l'avocate Marianne Vitter, est venu avec sa famille, en France. Le second accusé, passé par les prisons libyennes, l'Italie et l'Allemagne, est entré sur le territoire national, en 2018. Avant d'être placé en détention provisoire, le réfugié politique suivait une formation dans le bâtiment.

Ce mardi, la victime, « **animée d'un grand sentiment de colère et d'injustice** », sera « **prête** » à affronter un procès difficile. « **Elle est révoltée de ce que des hommes se croient légitimes**

et autorisés à faire subir ! » ajoute son avocate, Anne Bouillon. Qui précise que sa cliente, éducatrice auprès d'autistes, est toujours « **très impactée** » par les conséquences de son agression qui « **contaminent son quotidien et son avenir** ».

Et, comme elle l'avait exprimé en 2022 par la voix de son avocate, la Nantaise, « **indifférente** » au profil de ses agresseurs, continuera de « **lutter contre toute récupération politique des faits** ».

Nathalie HAMON.